

sa propre conservation et lui avoir maintes fois déclaré que le concours que nous lui pritions ne serait maintenu qu'autant que les obligations correspondantes, contractées vis-à-vis de nous, seraient strictement remplies, nous lui avons fait exposer les impérieuses considérations qui ne nous permettaient plus de demander à la France de nouveaux sacrifices et qui nous décidaient à rappeler nos troupes.

« En prenant toutefois cette résolution, nous avons prescrit d'apporter dans son exécution les délais et les précautions nécessaires pour éviter les dangers d'une trop brusque transition. Nous avons dû nous préoccuper en même temps de substituer aux stipulations, désormais sans valeur, du traité de Miramar, d'autres arrangements destinés à assurer la sécurité de nos créances. Le ministre de l'empereur à Mexico a reçu, en conséquence, des instructions pour conclure, à cet effet, une nouvelle convention.

« Ces instructions sont, comme tous les actes de l'empereur Napoléon, inspirées par les sentiments naturels qui l'attachent à l'empereur du Mexique et par son désir sincère de concilier des intérêts qu'il ne veut pas séparer. Il a apprécié les raisons qui ont déterminé ses représentants à ne pas presser la conclusion immédiate des arrangements qui leur étaient indiqués; mais il a regretté de voir le cabinet mexicain profiter de leur condescendance pour transporter à Paris le siège d'une négociation qui ne peut être utilement suivie qu'à Mexico.

« L'empereur Napoléon a surtout regretté de trouver libellées dans le projet de traité soumis à son gouvernement par le général Almonte les propositions déjà formulées et que, chaque fois qu'elles se sont produites, les plus puissantes raisons nous ont forcés de décliner. Le séjour des troupes devrait être prolongé au delà des termes assignés, de nouvelles avances nous sont demandées dans la prévision de l'insuffisance des ressources du trésor mexicain, et le remboursement en est ajourné à des époques indéterminées; aucun gage ne nous est offert, aucune garantie n'est stipulée

pour la sûreté de nos créances. Après les explications franches, loyales et complètes du gouvernement français, on a peine à se rendre compte de la persistance des illusions qui ont présidé à la conception de ce projet.

« Il est impossible d'agréer les propositions apportées par le général Almonte et d'en autoriser la discussion. Il faudra consentir à une nouvelle convention.

« Si les combinaisons qui lui seront proposées sont agréées par Sa Majesté l'empereur Maximilien, les termes fixés pour les départs successifs des troupes françaises seront maintenus, et le maréchal Bazaine arrêtera, de concert avec elle, les mesures nécessaires pour que l'évacuation du territoire mexicain s'effectue dans les conditions les plus favorables au maintien de l'ordre et à la consolidation du pouvoir impérial.

« Si, au contraire, nos propositions n'étaient pas acceptées, on ne doit pas dissimuler que, nous considérant comme libres désormais de tout engagement, et fermement résolu à ne pas prolonger l'occupation du Mexique, nous prescrivions au maréchal Bazaine de procéder, avec toute la diligence possible, au rapatriement de l'armée, en ne tenant compte que des convenances militaires et des considérations techniques dont il serait le seul juge. Il aurait à aviser, en même temps, à procurer aux intérêts français les sécurités auxquelles ils ont droit, etc. »

Que s'était-il donc passé à Paris, entre le 12 avril, date de la lettre de l'empereur Napoléon dont Maximilien I^{er} se montrait assez satisfait, et le 31 mai, date de la dépêche dont je viens de citer les principaux passages? Deux faits qui découragèrent complètement le gouvernement français, encore hésitant à laisser l'empereur du Mexique livré à ses seules ressources et le décidèrent à ne plus faire de sacrifices inutiles pour soutenir un trône qui n'avait plus de soutien que nous.

Au mois d'avril M. Hidalgo revenait à Paris sans aucun caractère officiel, la légation du Mexique ayant été remise à

M. Almonte, qui arrivait à son tour au mois de mai, et remettait dans la seconde quinzaine du même mois les lettres de l'empereur Maximilien, demandant de nouveaux secours d'hommes et d'argent. M. Hidalgo, qui avait eu de longs entretiens à Cuernavaca avec Leurs Majestés, n'avait point caché ses sympathies pour le gouvernement français et sa politique; il avait dit à Leurs Majestés que le salut du Mexique se trouvait là, qu'on l'avait compromis par une méfiance systématique, formulée parfois par un mauvais vouloir évident de remplir des engagements pris ou de suivre une politique conservatrice et libérale qui seule pouvait consolider l'empire. M. Hidalgo revint à Paris, atterré par la situation désespérée du Mexique, et ne cacha pas à notre gouvernement qu'il n'y avait plus d'espérance à fonder sur le gouvernement impérial mexicain.

Le mois suivant arriva M. Almonte avec les lettres impériales. Ce fut le coup de grâce, et la dépêche du 31 mai fut expédiée. M. de Kératry ne s'appuie sur aucun document pour justifier ce qu'il dit à la suite de la réception de cette dépêche à Mexico, et je ne pense pas qu'il puisse exiger qu'on le croie sur parole. Si cette dépêche eût été aussi foudroyante pour Leurs Majestés qu'on le suppose, cela prouverait d'abord que le gouvernement français n'exagérait rien dans sa dépêche, ensuite que l'empereur Maximilien poussait ses illusions jusqu'à l'aveuglement, deux conséquences tout à fait contraires à celles tirées par M. de Kératry dans ses attaques contre notre gouvernement. Quoi qu'il en soit, l'impératrice Charlotte, voyant le trône impérial s'écrouler, voyant son auguste époux placé entre une abdication qui entraînait avec elle le pénible aveu d'impuissance, et l'abandon de l'unique appui de ce trône, crut pouvoir, par son influence personnelle, faire revenir le cabinet des Tuileries sur ses décisions et paralyser les tristes effets produits par le retour de M. Hidalgo et la mission Almonte.

Le 7 juillet le *Diario* officiel publiait la note suivante : « Sa Majesté part demain pour l'Europe. Sa Majesté va trai-

ter des affaires du Mexique et régler diverses affaires internationales. Cette mission, acceptée par notre souveraine avec un véritable patriotisme, est la plus grande preuve d'abnégation que l'empereur ait pu donner à sa nouvelle patrie, d'autant plus que l'impératrice va affronter le risque du vomito sur la côte de Vera-Cruz, si dangereuse dans la saison des pluies.

« Nous donnons cette nouvelle pour que le public connaisse le véritable but du voyage de Sa Majesté. »

Il me sera permis de voir, dans la lettre suivante, des pressentiments de l'empereur sur l'insuccès de la mission de l'impératrice ou du moins des doutes sur les prospérités de l'avenir qui lui furent souhaitées le 6 juillet, jour de sa fête.

« Mexico, 12 juillet 1866. — Je vous remercie des vœux que vous m'exprimez dans votre aimable lettre du 6 juillet, et il m'est agréable de voir que je puis toujours compter sur votre dévouement et vos bons offices.

« Je ne sais si les prospérités que vous me souhaitez se réaliseront, mais, quoi qu'il arrive, soyez assuré des sentiments de cordiale bienveillance avec lesquels je suis votre très affectionné. — Maximilien. »

L'impératrice s'embarqua le 13 juillet à Vera-Cruz à bord du paquebot de Saint-Nazaire. M. de Kératry dit : « L'impératrice Charlotte, arrivant sur le môle, ne trouva qu'un canot français à ses ordres : elle refusa nettement de naviguer à l'ombre de notre pavillon pour se rendre au bâtiment qui chauffait en rade. » Ce bâtiment s'appelait *l'Impératrice Eugénie*, il était français et portait notre pavillon. Sa Majesté ne craignait donc pas de naviguer à l'ombre de notre pavillon ? Si l'assertion de M. de Kératry était exacte, elle prouverait que l'intelligence de Sa Majesté était déjà ébranlée, puisqu'elle ne voulait pas parcourir cinquante mètres dans un canot français, et qu'elle consentait à faire près de trois mille lieues dans un navire français, tandis qu'en attendant quelques jours, elle pouvait naviguer dans un navire américain, et en retardant son voyage de deux semaines, elle

aurait eu à sa disposition le paquebot anglais. Quand une plume n'est dirigée que par la malveillance, elle commet bien des erreurs sinon des naïvetés drôlatiques.

L'auguste voyageuse était accompagnée de M. Martin Castillo, ministre des affaires étrangères, de M. le comte del Valle, son grand chambellan, de trois ou quatre autres personnes de la cour et de son service personnel. On fut averti à Paris, très tard, de l'arrivée de Sa Majesté, mais, contrairement à ce que dit M. de Keratry, assez à temps pour qu'on pût aller l'attendre à Saint-Nazaire. M. et madame Almonte se rendirent à Saint-Nazaire; M. Gutierrez de Estrada et plusieurs personnages mexicains et français allèrent à la gare du Mont-Parnasse recevoir Sa Majesté qui voulait voyager incognito. Des calèches découvertes conduisirent l'impératrice et sa suite au Grand-Hôtel où l'on avait préparé des appartements. A peine arrivée, Sa Majesté reçut le prince de Metternich et le général aide de camp de l'empereur en service à Saint-Cloud. On se rappelle que l'empereur Napoléon, fort souffrant alors, avait dû interrompre sa cure à Vichy, et était revenu précipitamment se reposer dans la solitude. Sa Majesté ne recevait personne, néanmoins Elle reçut l'impératrice le lendemain.

Dans cette entrevue, l'impératrice Charlotte acquit la certitude que les résolutions prises par la France, à la face de l'Europe, après deux années d'attente et d'amères déceptions, ne pouvaient être modifiées. « De la scène du palais de Saint-Cloud, dit M. de Keratry, peut dater réellement la folie de cette intéressante princesse... » Je ne réfuterai cette odieuse et gratuite assertion qu'en répétant ce que disait le *Courrier des États-Unis* dans son numéro du 2 octobre 1867. — « C'est là une insinuation perfide et une calomnie. C'est aussi une maladresse de la part du défenseur du maréchal Bazaine. » Sa Majesté eut d'autres entrevues avec l'empereur et l'impératrice des Français, mais en supposant qu'elles avaient pour but de traiter les affaires du Mexique, elles n'eurent aucun résultat quant à la continuation des secours

d'hommes et d'argent que l'impératrice Charlotte demandait. Le 23 août, Sa Majesté quittait Paris pour se rendre directement à Miramar; des voitures de la cour allèrent la prendre au Grand-Hôtel pour la conduire avec sa suite à la gare de Lyon. Le 18 septembre, Sa Majesté quitta Miramar pour aller à Rome; on sait qu'elle y arriva peu de jours après, et qu'à la suite d'une longue conférence avec le Saint-Père, Elle donna des preuves évidentes d'un dérangement dans sa noble et belle intelligence. Dans mon *Journal d'un missionnaire au Texas et au Mexique*, je cite des faits, passés sous mes yeux, d'empoisonnement par les Vandoux, qui ont tous les caractères de la maladie de cette infortunée princesse, mais il n'est pas besoin de recourir à cette explication pour comprendre un pareil malheur. A Mexico, à Paris, à Rome, l'impératrice reçut de terribles leçons sur le poids d'une couronne, sur les devoirs des souverains et sur les nécessités des peuples. Elle apprit que chaque peuple a sa stature, ses besoins particuliers, ses traditions, ses défauts, et qu'on ne peut impunément gouverner une nation qui naît à la vie politique comme on gouverne les nations viriles, à l'apogée ou au déclin de la civilisation. Elle apprit encore que le libéralisme est une bonne chose, mais donné à propos, donné avec mesure, avec lequel il ne faut pas jouer, sous peine de le voir tourner en un violent poison pour les peuples et les rois. Elle apprit enfin, que les empires ne se fondent pas avec des révolutionnaires, que si le fanatisme et la superstition sont odieux, il vaut mieux ramener les superstitieux et les fanatiques à des sentiments plus conformes avec la vérité chrétienne que de les traiter avec dédain, et que les amis de la veille peuvent devenir les ennemis du lendemain quand on les repousse ou qu'on les éloigne.

Au Mexique, se développait de tous côtés la série des désastres militaires, commencée par la perte de Matamoros, la capitulation de Mejia, le sac d'Hermosillo et la boucherie qui en fut la suite, la défaite et la mort du commandant Briant. Le maréchal Bazaine partit le 2 juillet pour l'inté-

rieur. Il trouva le pays dans la démoralisation la plus complète et l'écrivit franchement à l'empereur Maximilien. Sa Majesté, pressée par ses ministres, venait de décréter au mois d'août l'état de siège dans quelques départements, et voulait l'étendre sur tout le Mexique, laissant alors toute l'autorité civile et militaire à des commandants supérieurs qu'on choisirait autant que possible parmi les officiers français. Ce plan qui donnait au maréchal l'omnipotence souveraine, avec une immense responsabilité, fut déclinée par le chef du corps expéditionnaire; il avait permis que le général Osmont et l'intendant Friant prissent en main — le 26 juillet — le ministère de la guerre et celui des finances, c'était assez de responsabilité dans ce moment de crise suprême.

Quatre jours après la nomination de ces deux officiers, la convention du 30 juillet fut signée; elle réglait la question financière.

Voici les articles de la convention qui devait faire droit à toutes nos réclamations :

« ART. 1^{er}. Le gouvernement mexicain accorde au gouvernement français une délégation de la moitié des recettes de toutes les douanes maritimes de l'empire, provenant des droits ci-après mentionnés :

« Droits principaux et spéciaux d'importation et d'exportation sur tous objets;

« Droits additionnels d'*internacion* et de *contra-registro*;

« Droit de *mejoras materiales*, lorsque ce dernier sera libéré de la délégation actuellement consentie en faveur de la compagnie du chemin de fer de Vera-Cruz à Mexico, délégation qui ne pourra être prolongée.

« Toutefois les droits d'exportation des douanes du Pacifique étant engagés pour les trois quarts, la délégation attribuée au gouvernement français sera réduite aux 25% restant libres.

« ART. 2. Le produit de la délégation stipulée par l'article précédent sera attribué :

« 1^o Au paiement des intérêts, de l'amortissement et de toutes les obligations résultant des deux emprunts contractés en 1864 et en 1865 par le gouvernement mexicain;

« 2^o Au paiement des intérêts à 3 % de la somme de 216 millions de francs dont le gouvernement mexicain s'est reconnu redevable en vertu de la convention de Miramar, et de toutes les sommes postérieurement avancées par le trésor français, à quelque titre que ce soit. Le montant de cette créance, évaluée aujourd'hui au chiffre approximatif de 250 millions de francs, sera ultérieurement fixé d'une manière définitive.

« Dans le cas d'insuffisance du prélèvement pour l'entier acquittement des charges ci-dessus indiquées, les droits des porteurs de titres des deux emprunts et ceux du gouvernement français demeureront entièrement réservés.

« ART. 3. Le prélèvement résultant de la délégation de la moitié du produit des douanes mexicaines s'élèvera proportionnellement à l'augmentation des recettes, et dans le cas où ce prélèvement dépasserait la somme nécessaire pour faire face aux charges spécifiées dans l'article 3, l'excédant serait affecté à l'amortissement du capital dû au gouvernement français.

« ART. 4. La quotité des droits et le mode de perception actuellement en usage ne pourront recevoir de modifications qui aient pour effet de diminuer le prélèvement concédé.

« ART. 5. Le prélèvement de la délégation mentionnée dans l'article 1^{er} sera opéré à Vera-Cruz et à Tampico par des agents spéciaux placés sous la protection du drapeau de la France.

« Tous les droits perçus dans ces deux douanes pour le compte du trésor mexicain, sans exception, seront affectés à l'acquittement de la délégation française, sous la seule réserve de la partie afférente aux délégations actuellement connues et au traitement des employés de ces deux douanes.

« Le montant de cette dernière dépense, qui comprendra

les émoluments attribués aux agents français, ne pourra excéder 5 % du produit des droits précités. Un règlement de compte trimestriel constatera le montant des prélèvements ainsi opérés par le gouvernement français, et le produit des droits délégués pour toutes les douanes de l'empire.

« Ce règlement fixera la somme à verser immédiatement par le gouvernement mexicain pour parfaire le prélèvement concédé, en cas d'insuffisance, ou la somme à lui restituer de la même façon en cas d'excédant de prélèvement.

« Dans tous les ports autres que Vera-Cruz et Tampico, les agents consulaires français viseront les états de situation des douanes de leur résidence.

« ART. 6. Il sera abandonné à l'appréciation de l'empereur Napoléon III de fixer le temps pendant lequel les agents chargés d'opérer les recouvrements seront maintenus à Vera-Cruz et à Tampico, ainsi que d'arrêter les mesures propres à assurer leur protection.

« ART. 7. Les dispositions ci-dessus spécifiées seront soumises à l'approbation de l'empereur des Français et applicables à partir du jour désigné par Sa Majesté.

« La convention signée à Miramar, le 10 avril 1864, sera dès lors abrogée en tout ce qui a trait aux questions financières.

« En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention, qu'ils ont revêtue du cachet de leurs armes.

« Fait en double expédition, à Mexico, le 30 juillet de l'an de grâce 1866. — Alph. Dano. — Luis de Arroyo. »

Cette convention ne fut mise en vigueur que le 1^{er} novembre de la même année. Je ne parlerai pas ici de la conspiration découverte, au mois de juillet, à Mexico, et dont Santa-Anna, paraît-il, était l'âme, car dans la liste des seize personnages arrêtés à ce sujet, liste publiée par le *Diario*, on voit le nom du chanoine Ordoñez. Dans son numéro du 18 juillet, le journal officiel publiait également une lettre de Santa-Anna adressée à ce chanoine et par laquelle on voyait que d'autres

personnages très haut placés faisaient partie de cette conspiration. Je dirai pourtant que le trésor ne pouvant plus payer les fonctionnaires ni l'armée, la défection devenait générale. Faute d'argent, les bataillons de « chasseurs mexicains », nouvellement organisés, ne pouvaient plus se compléter, et ceux qui existaient commencèrent à se débander. Notre gouvernement n'avait naturellement pas accepté la clause introduite dans la création de ce corps, qu'il serait payé par le trésor français. Les Belges eux-mêmes se mutinèrent à Monterey. Les officiers devaient se rembarquer le 13 septembre; le gouvernement belge leur avait accordé une prolongation de congé de six mois, mais cette dépêche ne parvint à l'empereur qu'après avoir donné l'ordre de rappeler le régiment à Mexico. Monterey évacué fut repris par les dissidents, qui s'emparèrent aussi de Tampico. L'empereur rejetait la faute de tous ces désastres sur le maréchal Bazaine qui lui répondit par une lettre dans laquelle on voit que le maréchal avait été constamment en lutte avec les autorités libérales du Mexique et les fonctionnaires civils et militaires qui avaient jusqu'alors dirigé la politique impériale. Cette lettre, déjà publiée par M. de Keratry, est trop significative pour ne pas être reproduite ici.

« Peotillos, 12 août 1866. — Sire, — Je reçois à l'instant la lettre de Votre Majesté, en date du 4 courant.

« En associant le fait de la prise de Tampico par les dissidents à l'évacuation de Monterey, par mes ordres, Votre Majesté semble vouloir m'imputer la responsabilité de ces deux faits. Je croyais avoir suffisamment exposé à Votre Majesté, par mes deux lettres écrites de San-Luis Potosi, à la date du 11 juillet, n° 7, et du 20 juillet, n° 46, la situation de Nuevo-Leon et de Cohahuila, pour que la nécessité de l'évacuation de Monterey, après la destruction des troupes de Mejia et la capitulation de Matamoros, dans les conditions morales où se trouvait la légion belge, fût reconnue, non seulement au point de vue politique, mais surtout au point de vue militaire.

« La capitulation de Matamoros et les conséquences qui en sont résultées ne sont point de mon fait, et je n'ai pas pu formuler mon appréciation à ce sujet. J'avais à parer aux exigences d'une situation que je trouvais toute faite, et je crois avoir rempli mon devoir envers le souverain en mettant sous ses yeux tous les documents joints à mes lettres précitées, dont j'ai d'ailleurs envoyé le duplicata à mon gouvernement.

« Quant à la prise de la ville de Tampico par les dissidents, j'aurai l'honneur de rappeler respectueusement à l'empereur, qu'ayant d'entreprendre ce qu'il veut bien appeler ma campagne dans le nord, au moment où les débris des troupes du général Mejia arrivaient à Vera-Cruz, j'ai demandé l'envoi à Tampico de M. le général Olvera, avec ce qui restait de sa brigade. Les instances du général Mejia auront vraisemblablement fait modifier la première décision de Votre Majesté, qui était favorable au mouvement projeté; car la brigade Olvera ne s'est point rendue à Tampico, et a même été dirigée depuis sur Mexico, contrairement à des ordres que j'avais laissés, et qui correspondaient à une combinaison militaire, dont l'effet avorté a ses conséquences actuelles dans l'État de Queretaro.

« Un défaut de concours analogue, que refusa de me prêter M. le général de Thun, n'a pas peu contribué non plus aux désastres qui frappent le Tamaulipas. Le général Mejia se plaignit que ses soldats fussent exposés aux dangers de la fièvre jaune à Tampico.

« Un faible détachement de la contre-guérilla, le seul dont je pusse disposer pour constituer une garnison à Tampico, fut alors embarqué à la Vera-Cruz, sans compter avec les rigueurs du climat, qui nous a coûté un bataillon l'année dernière. Je ne sache pas que ce détachement ait abandonné son poste, ni livré ce qu'il était chargé de défendre.

« Votre Majesté m'exprime le désir d'être instruite du plan que je me propose de suivre dans mes opérations.

« Si Votre Majesté eût daigné me recevoir lorsque, la

veille de mon départ de Mexico, je sollicitais l'honneur de prendre congé d'elle, je lui eusse exposé mes projets, qui consistaient simplement à reconnaître de mes propres yeux l'effet produit dans le nord de l'empire par les événements de Matamoros; à m'assurer de l'exactitude des rapports qui m'étaient adressés, sur le peu de confiance que l'on devait avoir dans les principaux fonctionnaires et sur l'esprit généralement hostile des populations de ces contrées.

« C'est après avoir constaté toutes ces vérités, que, m'appuyant sur les rapports des généraux Douay et Jeanningros, j'ai reconnu l'impossibilité de conserver pour le moment des points avancés, qui ne pouvaient être qu'une source de dangers et de dépenses continuelles. J'ai pris, en en rendant compte à Votre Majesté, le parti, que je persiste à croire sage, d'ordonner l'évacuation de Monterey et de Saltillo, afin d'établir en arrière une ligne forte, facile à garder, et séparée de la première par un véritable désert, où alliés comme ennemis ne peuvent compter sur aucune ressource. Mon opinion était et est encore, qu'il est préférable de développer son influence dans l'intérieur, en concentrant ses moyens d'action dans une zone déterminée, que de s'user aux extrémités, soumises aux influences de la frontière.

« Votre Majesté provoque des explications; je les lui donnerai sincères.

« L'abandon absolu dans lequel les anciens ministres de l'empire ont laissé le général Mejia à Matamoros a déterminé la capitulation de cette place; la triste situation qui est faite au général Montenegro à Acapulco, malgré mes nombreuses réclamations, malgré les promesses toujours faites et jamais tenues, entraînera, je n'en doute pas, un jour ou l'autre, ou la défection de cette troupe qui a donné des preuves réelles d'abnégation et de dévouement, ou la capitulation de la place.

« En présence de cette inertie, de ce mauvais vouloir flagrant que je ne crains pas de dénoncer encore à Votre Majesté, tout en accomplissant loyalement envers l'empereur du Mexique, avec conscience et dévouement, la mission que